

Appel à candidature pour le mastère SSICE à l'ISI de Tunis 2017/2018



L'institut supérieur d'informatique (ISI) de Tunis annonce l'ouverture du concours sur dossier pour la sélection des candidats au mastère professionnel **SSICE (Sécurité des systèmes informatiques, communicants et embarqués)** au titre de l'année 2017/2018.

Profils concernés

Peut candidater à ce mastère, tout étudiant ayant une licence appliquée ou fondamentale en Informatique, Réseaux, Télécommunications et/ou Systèmes Embarqués.

Procédure et Dates

- Inscription en ligne sur le site web de l'ISI www.isi.rnu.tn (date limite : **11/06/2017**)
- Dépôt de dossier à l'ISI ou par poste (**du 12/06 au 22/06 2017**)
Adresse postale de l'ISI : ISI, 2 Rue Abou Rayhane Albayrouni, 2080 Ariana (Mastère SSICE)
- Annonce des résultats sur le site web de l'ISI (**14/07/2017**)

Constitution du dossier de candidature

1. Formulaire d'inscription (doit être imprimé après l'inscription en ligne sur le site web de l'ISI www.isi.rnu.tn)
2. Photocopie de la carte d'identité nationale
3. Copie conforme du diplôme de baccalauréat
4. Copie conforme du relevé des notes de baccalauréat
5. Copies conformes de tous les relevés de notes pour chaque année d'études universitaires.
6. Copies conformes de tous les diplômes universitaires obtenus (les étudiants qui n'ont pas eu leurs diplômes à la date de dépôt doivent compléter leurs dossiers après affichage des résultats)
7. Photo d'identité

Critères de sélection

Les candidats seront classés par ordre de mérite en se basant sur un score calculé en utilisant la formule suivante:

$$\text{Score} = (\text{Moyenne Baccalauréat} + \text{Moyenne 1ère année Licence} + \text{Moyenne 2ème année Licence}) + B - M$$

Où B est un bonus calculé selon le tableau suivant :

Année diplôme	B
2017	2
2016	1
<=2015	0

Et M est un malus calculé compte tenu de la formule suivante : $M = M1 + M2$

où

- M1 = Nombre de redoublements x 3
- M2 = Nombre de session de rattrapage

Seuls les dossiers ayant un score supérieur à 33 seront retenues dans la limite des places disponibles.

Tout dossier comportant des informations inexactes sera considéré comme irrecevable.

Tout dossier incomplet, arrivé après la date limite d'inscription (tampon de la poste faisant foi), ou sans l'étape de préinscription est automatiquement non considéré.

Le quota pour les candidats internes de l'ISI a été fixé à 85 % et à 15% pour les candidats externes venants d'autres institutions hors ISI.

Les candidats externes seront tous classés par ordre de mérite et par institution. Dans une première étape seuls les étudiants classés premiers seront retenus.

